



**Autorisation d'Urbanisme**  
Comment constituer votre Déclaration Préalable (DP)

**GUIDE**

---

**ILLUSTRÉ**

---

**TRAVAUX**

---

**EN TOITURE**

---



## Il est recommandé avant tous travaux :

1. D'évaluer l'incidence des travaux d'un point de vue technique, thermique et esthétique. Toute intervention **impacte le paysage**, aussi toutes les modifications doivent rester mesurées.
2. Avant de remplacer un élément, étudiez la possibilité de **conserver, restaurer** les parties du bâti qui représentent un intérêt pour la qualité des matériaux et/ou pour la valeur patrimoniale et paysagère.

**Vous habitez l'une des 31 communes de l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées.**

- ▶ **Vous avez un projet de modification de toiture comme :**  
*Installer des panneaux photovoltaïques, créer une fenêtre de toit, démolir une cheminée, remplacer la toiture en tuiles...*
- ▶ **Vous rencontrez des difficultés pour fournir les pièces à joindre dans la Déclaration Préalable.**

### Ce tutoriel vous accompagne pas à pas pour :

- Faire comprendre au service instructeur ce que vous voulez entreprendre.
- Réaliser plus facilement les pièces constitutives de votre dossier :

**DP1** Un plan de situation

**DP4** Un plan des façades et des toitures

**DP5** Une représentation graphique de l'aspect extérieur

**DP6** Un document graphique

**DP7 & DP8** Une photographie (environnement proche et lointain)

**DP11** Une notice

## Le dossier de déclaration préalable.

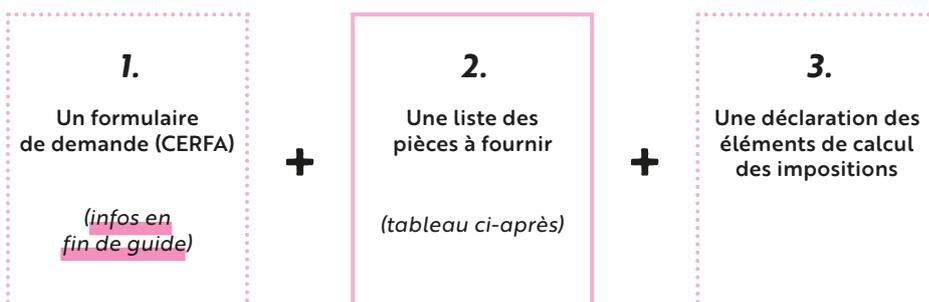
### Comment le déposer ?

- **Option recommandée avec Internet :**  
Plus besoin de vous déplacer, ni d'imprimer des exemplaires papier! Déposez votre dossier via les plateformes numériques dédiées, personnelles et sécurisées.  
Retrouvez toutes les infos en **fin de guide**.
- **Si vous ne disposez pas d'internet :**  
Un dépôt sous format papier en mairie ou par lettre recommandée avec accusé de réception reste possible.

### Comment le constituer ?

Avant de démarrer tous travaux, aménagement, construction vous devez obtenir une autorisation d'urbanisme délivrée par l'administration. Le propos de ce guide est de vous aider à remplir votre **Déclaration Préalable**.

### La Déclaration Préalable est composée de 3 documents :



#### Documents 1 & 3 :

À remplir, en ligne en version dématérialisée ou en version papier.

#### Document 2 :

Le guide est une aide pour renseigner les pièces de ce dossier, que vous devez constituer vous-même (voir tableau ci-après).



Ne pas doubler d'une version papier



Dépot en ligne de la Déclaration Préalable

.. Ou : ..



**+ 1**

exemplaire, si l'accord de l'architecte des bâtiments de France est requis.

# Renseigner les pièces à joindre à la déclaration préalable :

Cliquez sur les cases correspondantes des pièces à fournir pour consulter le tutoriel illustré.

- Pièces obligatoires
- Pièces obligatoires dans certains cas

Pièces à joindre	Plan de situation	Plan façades et toitures	Aspect extérieur de la construction	Document graphique	Photo proche	Photo lointaine	Notice
Types de travaux envisagés	<b>DP1</b>	<b>DP4</b>	<b>DP5</b>	<b>DP6</b>	<b>DP7</b>	<b>DP8</b>	<b>DP11</b>
Toiture (panneaux photovoltaïques, fenêtre de toit...)							Si votre projet est : <ul style="list-style-type: none"> <li>· visible depuis l'espace public</li> <li>· situé dans le périmètre du SPR de Pau</li> <li>· dans les abords des MH</li> </ul> Si votre projet est : <ul style="list-style-type: none"> <li>· situé sur un immeuble inscrit MH</li> <li>· SPR (Pau), abords des MH</li> </ul> (Voir détail dans tutoriel)

- SPR** Site Patrimonial Remarquable
- MH** Monument Historique

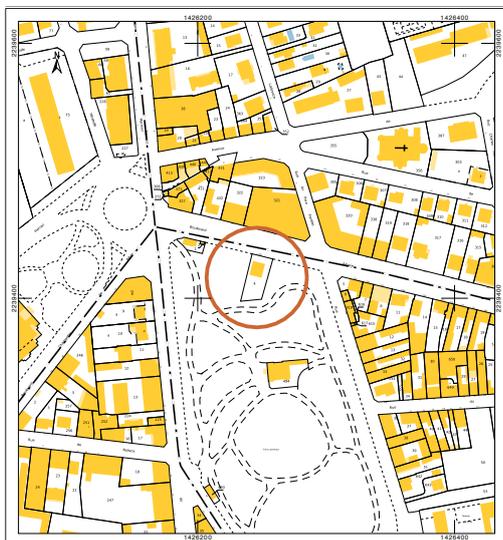
# DPI RÉALISER UN PLAN DE SITUATION

## Pourquoi ?

Il s'agit de situer votre terrain sur un plan au sein de la commune, afin de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre projet.

## Que devez-vous préciser sur ce plan ?

Le nom de la commune, le lieu-dit éventuel, l'échelle, l'orientation (mention du nord), la parcelle qui concerne le projet (à entourer).



Plusieurs possibilités vous permettent d'obtenir un plan de situation.

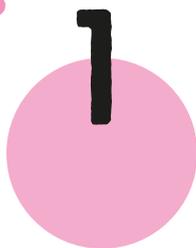
*Cliquez sur les différents cas pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.*

**1. Avec un accès internet (p.5)**

**2. Sans accès internet (p.6)**

# COMMENT FAIRE ?

Cas



**DPI**  
Réaliser un plan de situation

## Avec un accès internet

Vous disposez d'internet, deux possibilités :

### 1<sup>ère</sup> possibilité :

À partir de certaines plateformes de dématérialisation des autorisations d'urbanisme ([www.e-permis.fr](http://www.e-permis.fr) par exemple) le plan de situation est généré automatiquement, une fois que vous avez créé votre compte.

### 2<sup>e</sup> possibilité :

Utilisez [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).

L'accès à ce service est gratuit. Notre tutoriel vidéo ou papier vous accompagne si vous rencontrez des difficultés.

### Tuto :

« Comment faire un plan de situation et plan cadastral avec [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) »

### en vidéo :



version papier :  
cf. [annexe 0.1](#)

### Important :

Imprimer ce plan à 100% pour ne pas réduire l'échelle.

Informations générées automatiquement

Nommez la pièce : « DPI »

nom de la commune

Échelle

Orientation du terrain

Situation de la parcelle (entourée en rouge)

Département : PYRENEES ATLANTIQUES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PAU 6, rue d'Orléans 64016 64016 PAU Cedex tél. 05.59.96.68.78 - fax 05.59.98.68.99 cdt.pau@dgiip.finances.gouv.fr
Commune : PAU	PLAN DE SITUATION	
Section : CO Feuille : 000 CO 01	DP1	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr
Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 14/02/2022 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		

# COMMENT FAIRE ?

Cas

2

DPI  
Réaliser un plan de situation

## Sans accès internet

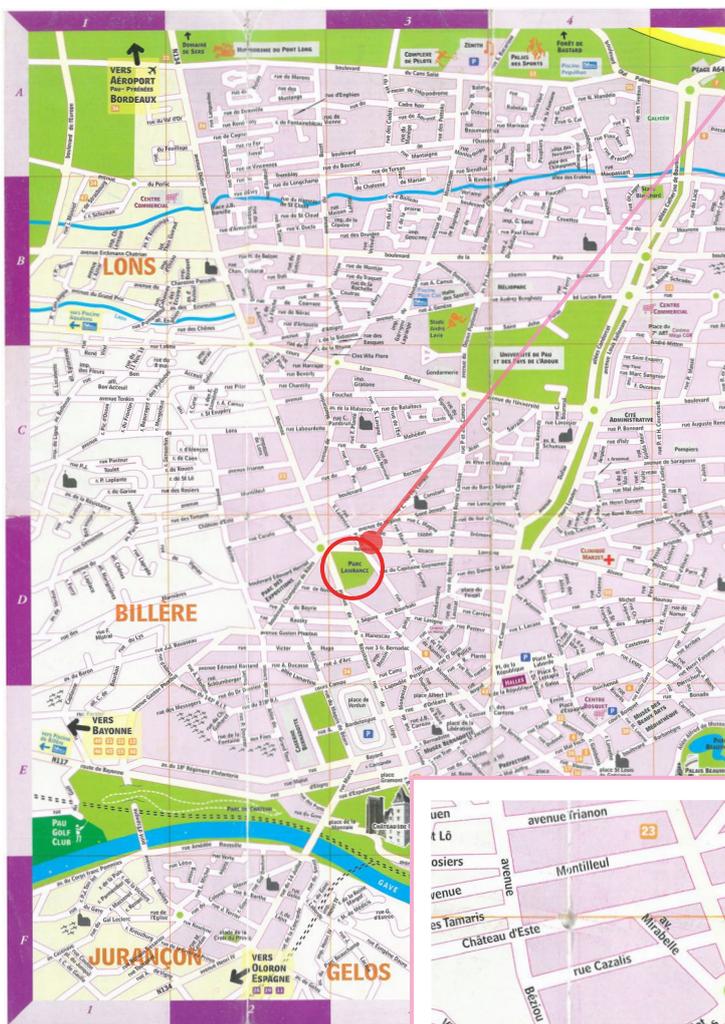
Vous ne disposez pas d'internet, deux possibilités :

### 1<sup>ère</sup> possibilité :

Téléphonez à la commune (cf. contacts en fin de guide) sur laquelle se situe votre parcelle, elle pourra vous procurer le plan de situation sur lequel apparaissent la section et le numéro de votre parcelle.

### 2<sup>e</sup> possibilité :

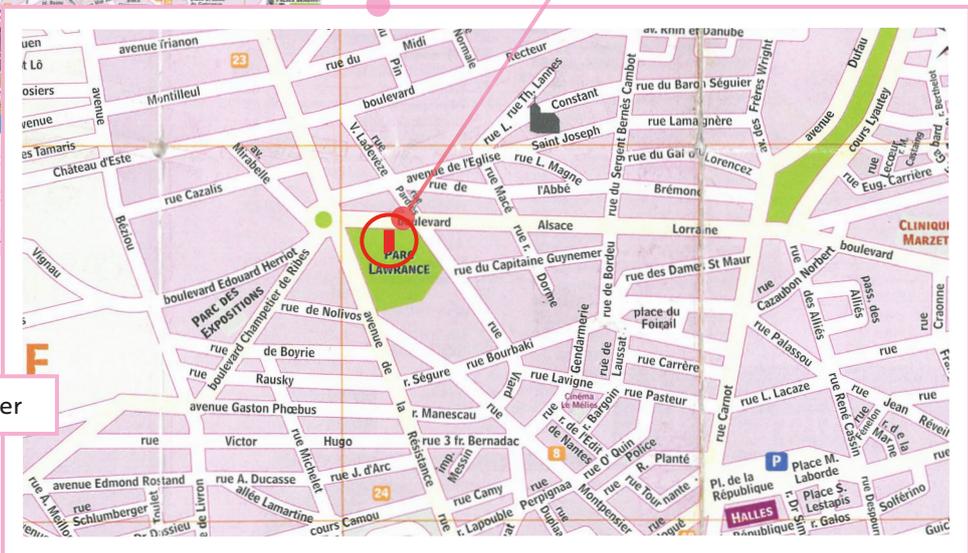
Réalisez le plan de situation à partir d'un plan papier récent de votre commune.



1. À partir d'un plan papier de votre commune, entourez d'un cercle l'endroit où se situe votre parcelle.

2. À partir de ce plan, faites une photo ou scannez un zoom sur votre parcelle.

3. Imprimez et coloriez-la en faisant apparaître les limites de votre propriété.



4. Joindre ces deux plans à votre dossier

# DP4 PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

## Pourquoi ?

Ce document est une représentation de l'aspect extérieur de chaque toiture et doit permettre de vérifier l'adéquation entre l'existant, le projet et la réglementation applicable.

## Si :

Votre projet modifie la/les toitures de votre construction. (ex : pose d'une fenêtre de toit, de panneaux photovoltaïques, remplacement des tuiles...)

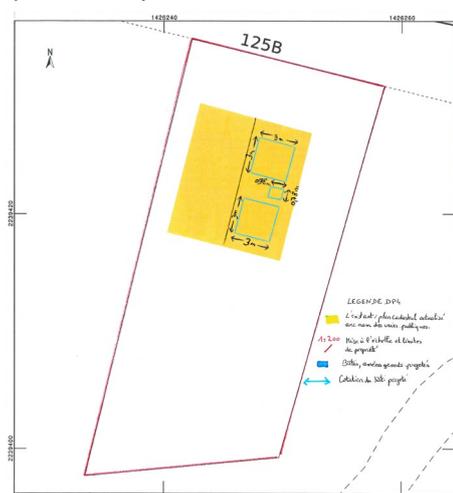
**Dans le cas de travaux et/ou modifications en toiture, joindre uniquement le plan de toiture (ne pas fournir de plan de façade).  
Pour un projet de modification de façade se reporter au guide correspondant.**

Retrouvez l'information relative à la réglementation de votre parcelle sur :

<https://pluicarto.agglo-pau.fr>

## Comment réaliser ce plan ?

ex. : pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques et fenêtre sur toiture



Cliquez sur les différents cas pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.

1. **Imprimez un plan cadastral au format A4 (p.8)**
2. **Reportez à l'échelle votre projet sur le plan cadastral (p.9)**
3. **Représentez tous les travaux projetés à l'échelle et cotez les (p.10)**

# COMMENT FAIRE ?

## Étape 1

### DP4

Réaliser un plan des façades et des toitures

## Imprimer un plan cadastral

Au préalable, imprimer un plan cadastral représentant l'intégralité des limites de votre propriété et des bâtis existants. Il peut être nécessaire de l'actualiser si des modifications récentes n'apparaissent pas.

### Vous pouvez :

Le télécharger et l'imprimer au **format A4** à partir de [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr). Nous vous guidons avec le tuto : « Réaliser un plan de situation et/ou plan cadastral » en version papier (**cf. annexe 0.1**) ou vidéo.

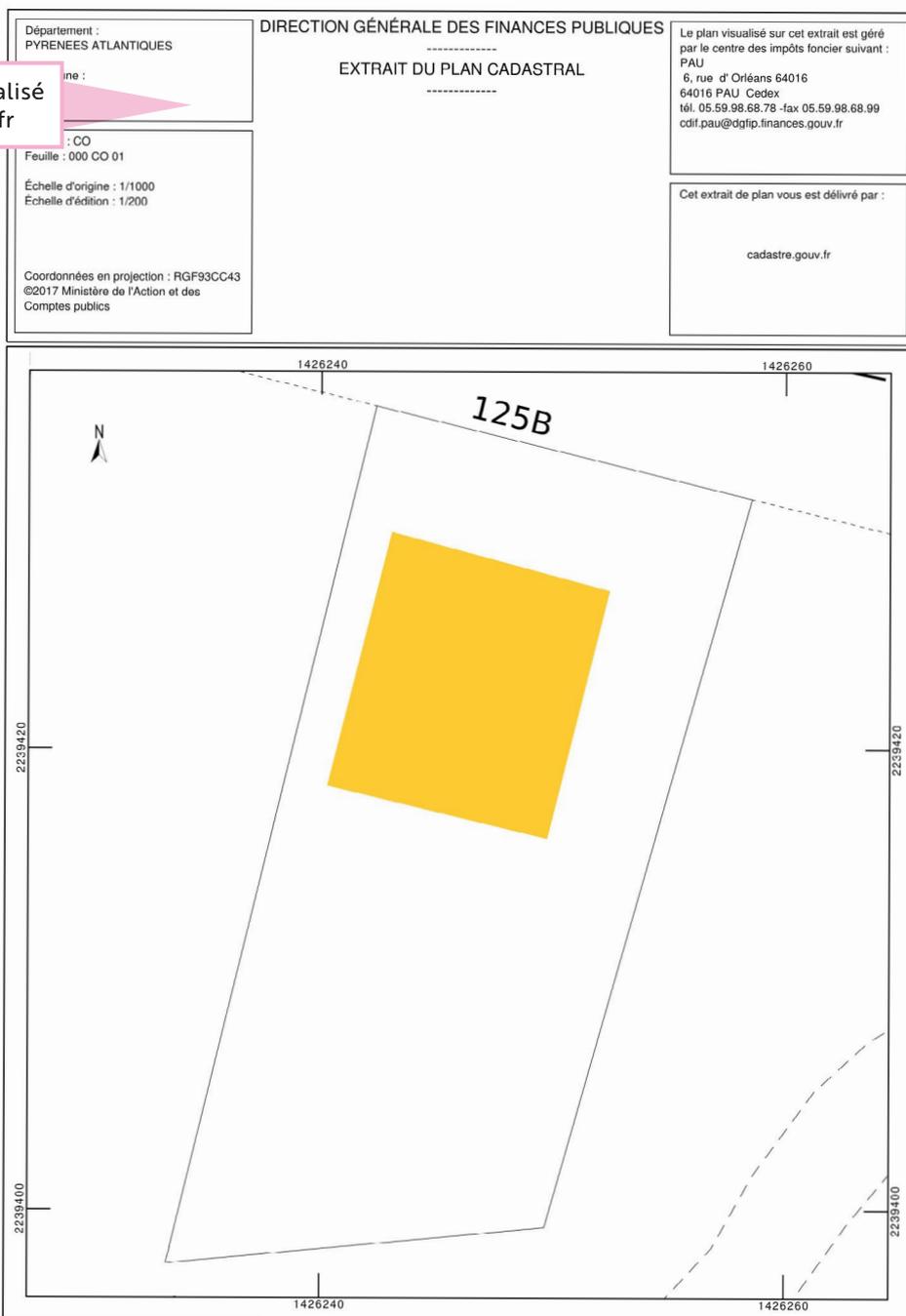
### ou :

Réutilisez un ancien plan cadastral d'un ancien permis de construire ou déclaration préalable.

### ou :

Demandez une impression à votre mairie ou au centre des impôts.

Exemple d'un plan cadastral finalisé réalisé avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



### Important :

Imprimer ce plan à 100% pour ne pas réduire l'échelle.

Pour un dossier déposé via une plateforme dématérialisée, scannez (et non photographiez) la DP4.

Pour un dossier déposé en version papier, joindre la DP4 en format A4 avec le nombre d'exemplaires requis.



Vidéo : « Réaliser un plan de situation et/ou plan cadastral ».

# COMMENT FAIRE ?

## Étape 2

### DP4

Réaliser un plan des façades et des toitures

## Reporter à l'échelle votre projet

Pour reporter à l'échelle votre projet sur le plan cadastral, le plan cadastral doit conserver le **format A4**. Définissez l'échelle la plus appropriée pour que la représentation graphique de votre projet soit compréhensible.

Nous vous conseillons d'opter pour une échelle entre **1:200** pour les plus petits terrains et une échelle au **1:500** pour les plus grandes parcelles.

### 1:200 pour les petits terrains

1 cm = 2 mètres dans la réalité

### 1:500 pour les grandes parcelles

1 cm = 5 mètres dans la réalité

### Astuce :

Utilisez notre règle Kutch à découper, déjà graduée en fonction des échelles les plus courantes. (cf. annexe 0.3)

**Important :**  
Imprimez ce plan à 100% pour ne pas réduire l'échelle.

Échelle d'édition = 1:200

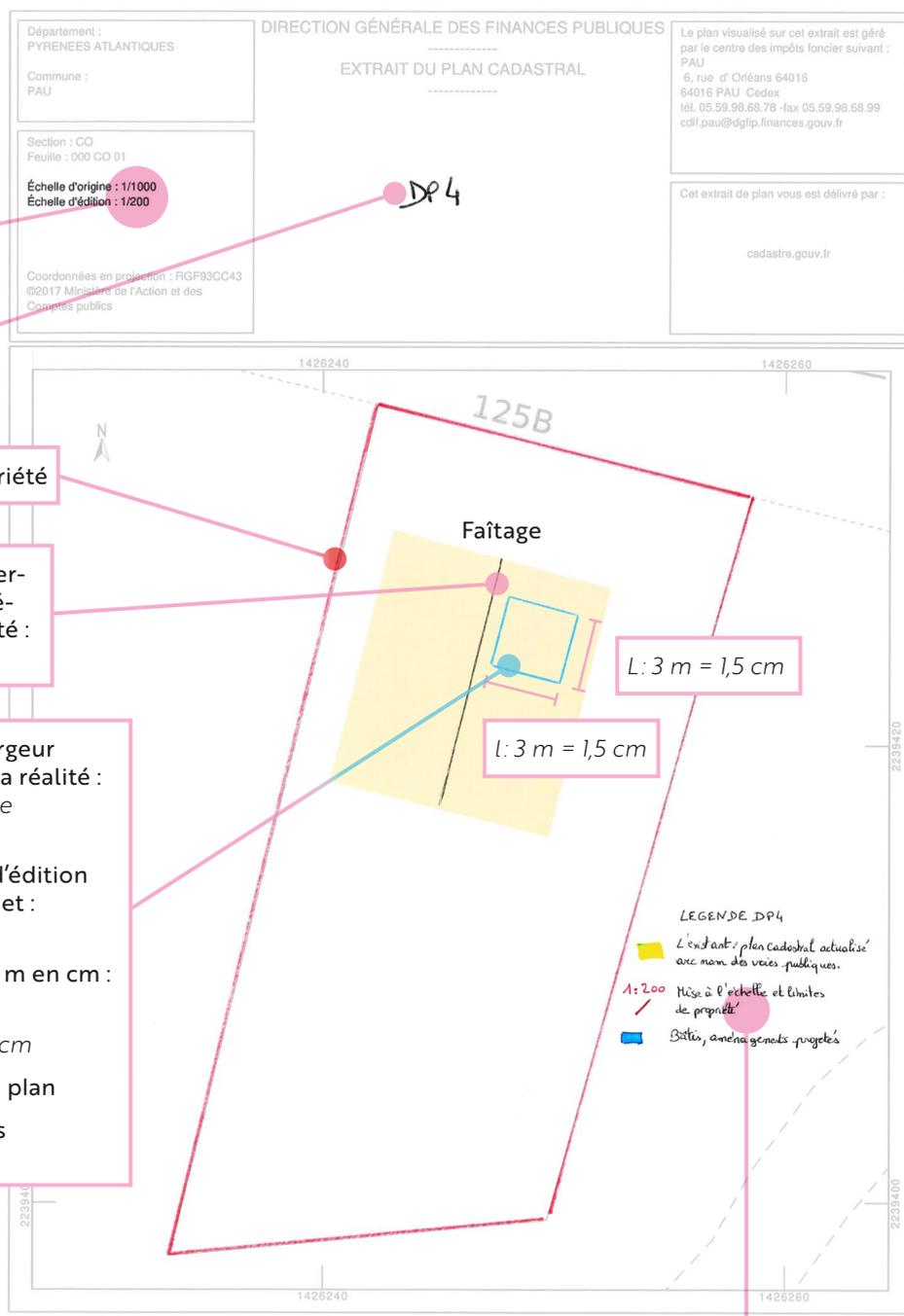
Nommez la pièce : « DP4 »

Dessinez les limites de votre propriété

Représentation de la toiture concernée par les modifications. Tout élément visible existant est représenté : cheminée, faîtage...

1. Mesurez la longueur et la largeur extérieures du projet dans la réalité :  
ex. panneau photovoltaïque  
L : 3 m / l : 3 m
2. Tenez compte de l'échelle d'édition pour matérialiser votre projet :  
ici 1:200
3. Convertissez tout d'abord 3 m en cm :  
= 300 cm
4. Divisez 300 par 200 : = 1,50 cm
5. Reportez cette valeur sur le plan
6. Procédez ainsi pour tous les éléments du projet

Insérez une légende



# COMMENT FAIRE ?

## Étape 3

### DP4

Réaliser un plan des façades et des toitures et des toitures

## Représenter les travaux projetés

Représentez **tous les travaux projetés à l'échelle et cotez les.**

**Cotez** signifie que vous devez préciser les **3 dimensions** de chacun des éléments **en projet** :

- longueur **L**
- largeur **l**
- hauteur **H**

#### Conseil :

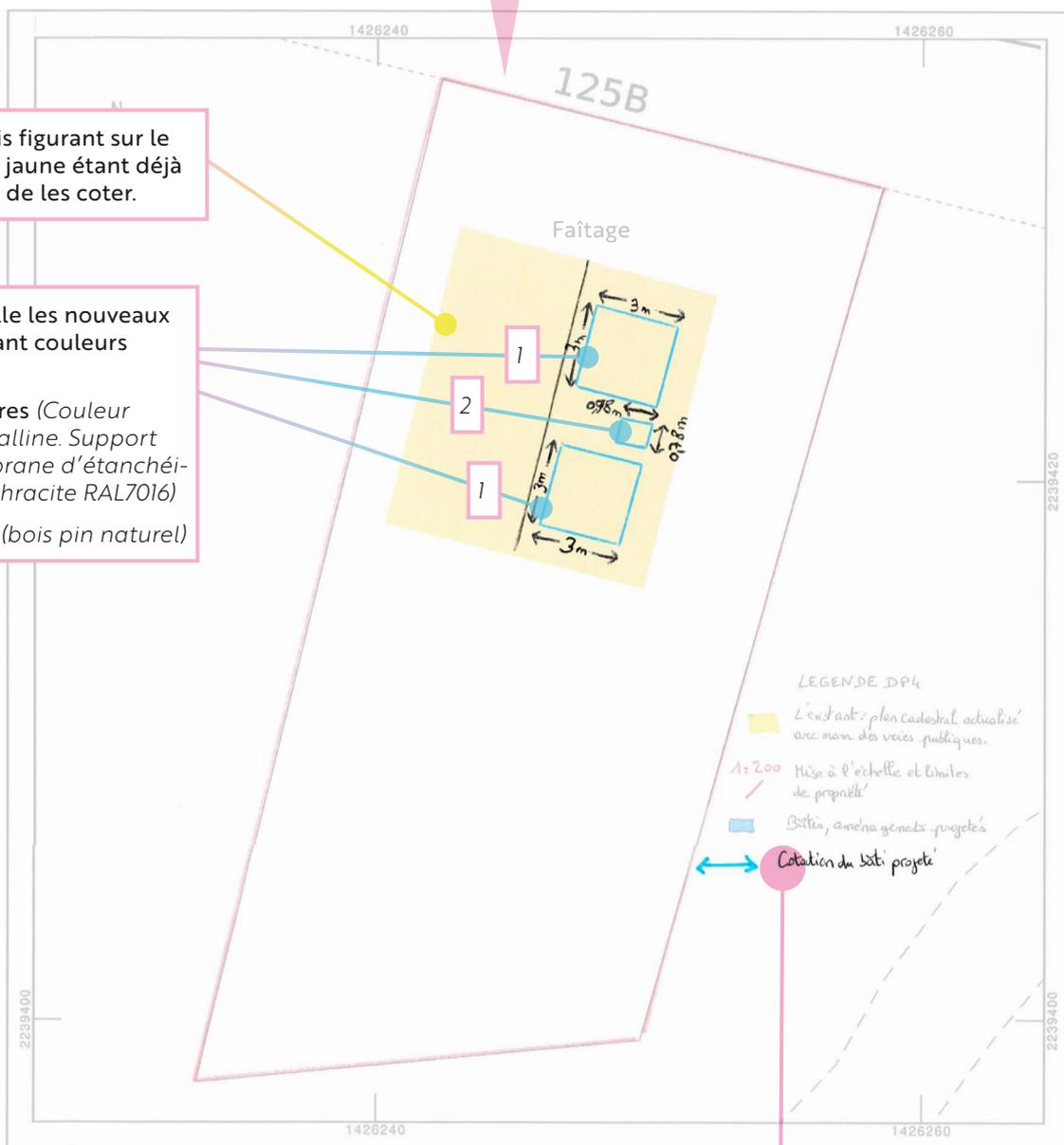
faîtes apparaître avec 2 couleurs différentes :

- l'existant 
- le/les projets 

Les éléments bâtis figurant sur le plan de masse en jaune étant déjà à l'échelle, inutile de les coter.

Dessinez à l'échelle les nouveaux projets en précisant couleurs et matériaux :

- 1:** panneaux solaires (Couleur bleue polycristalline. Support cadre et membrane d'étanchéité : couleur anthracite RAL7016)
- 2:** fenêtre de toit (bois pin naturel)



#### LEGENDE DP4

-  L'existant: plan cadastriel actualisé avec nom des voies publiques.
-  1:200 Mise à l'échelle et limites de propriété
-  Bâti, aménagements projetés
-  Cotation du bâti projeté

Complétez la légende

Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
PAU

Section : CO  
Feuille : 000 CO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/200

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PAU  
6, rue d'Orléans 64016  
64016 PAU Cedex  
tél. 05.59.98.68.78 - fax 05.59.98.68.99  
cdf.pau@dgif.finances.gouv.fr

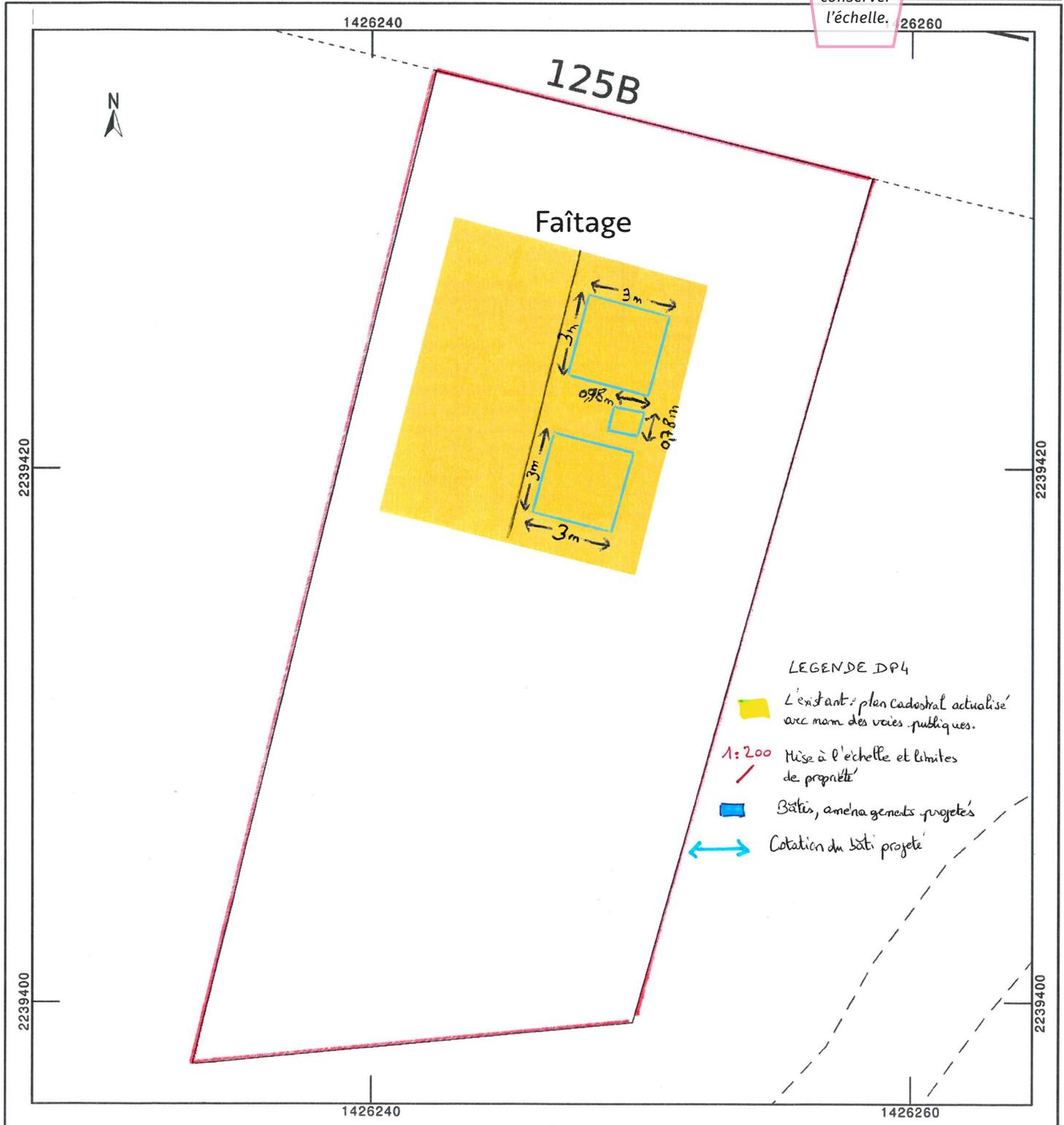
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**!**  
Imprimez à  
100% pour  
conserver  
l'échelle.

DP4

**Exemple :**  
Plan des façades  
et des toitures  
finalisé



# DP5 ASPECT EXTÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION

## Pourquoi ?

Ce document permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de votre construction existante, une fois les modifications réalisées.

## Si :

Les plans des toitures intégrant le projet (DP4) ne sont pas suffisants pour apprécier l'aspect final de la construction existante.

Retrouvez l'information relative à la réglementation de votre parcelle sur : <https://pluicarto.agglo-pau.fr>

## Que devez-vous préciser sur cette représentation ?

ex. : pour un projet de pose de panneaux photovoltaïques et de fenêtre de toit



Photo récente de la construction existante prise de préférence de face, intégrant la partie du bâti sur laquelle porteront les modifications.

+

Modifications projetées à partir d'un dessin sur du papier ou calque, représentées au plus près de la réalité et conservant les proportions.

Cliquez sur les différentes méthodes pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.

### 1. À main levée (p.13)

Avec du papier blanc ou un calque.

### 2. Avec un logiciel de retouche photo (p.14)

### 3. Avec un photomontage (p.14)

# COMMENT FAIRE ?

## Méthode 1

### DP5

Représenter l'aspect extérieur de la construction de la construction

## À main levée

1. Prenez une photo couleur récente de la construction existante de **préférence de face**.

*L'angle de prise de vue doit intégrer le côté du bâti sur lequel portent les modifications projetées.*

2. Nommez la pièce « DP5 »

3. Recouvrez avec le papier blanc ou le calque la partie de la construction concernée par votre projet.

4. Dessinez votre projet **en couleur** sur le papier ou le calque en respectant les proportions.

*Pour le projet de fenêtre de toit, reportez-vous à la colorithèque du PLUi ou des cahiers thématiques applicables à votre ville.  
(cf. DP11 conseil 1)*

À main levée, avec du papier blanc ou un calque.



## COMMENT FAIRE ?

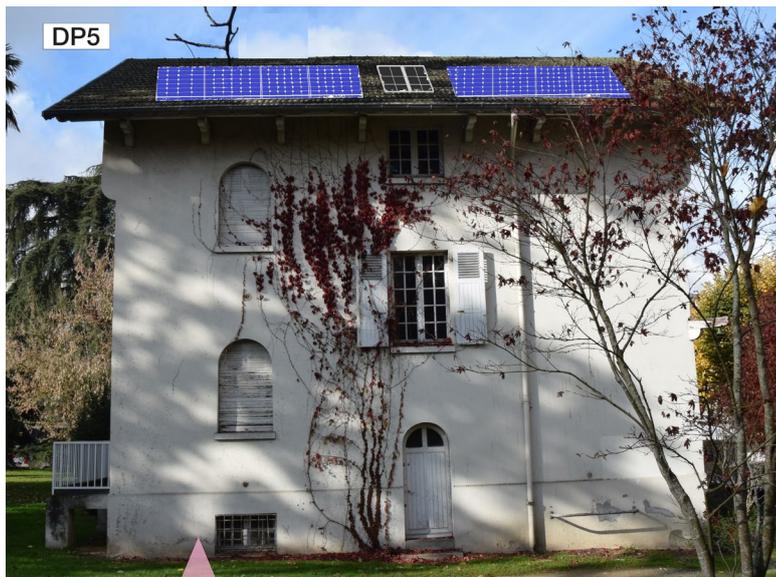
### Méthode 2

#### DP5

Représenter l'aspect extérieur de la construction

### Avec un logiciel de retouche photo

Avec un **logiciel**.



Prenez une photo de la construction existante de préférence de face et insérez votre projet avec le logiciel dédié.

*Si vous rencontrez des difficultés, faites appel à un professionnel*

## COMMENT FAIRE ?

### Méthode 3

#### DP5

Représenter l'aspect extérieur de la construction

### Avec un photomontage

Avec un **photomontage**

*Un photomontage est réalisé à partir d'une photo découpée dans une plaquette.*

Collez la photo découpée à l'emplacement du projet en respectant les proportions.

#### **Le photomontage n'est conseillé que dans les cas d'un projet simple :**

- Si le collage respecte l'échelle du bâti, ou du terrain
- Si la photo découpée puis collée est suffisamment précise pour apprécier le nouvel aspect extérieur de la construction
- Si la photo est identique au projet

**Exemple :**  
Représentation  
de l'aspect  
extérieur de la  
construction



# DP6 RÉALISER UN DOCUMENT GRAPHIQUE

## Pourquoi ?

Cette insertion paysagère permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

## Si :

Vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public.

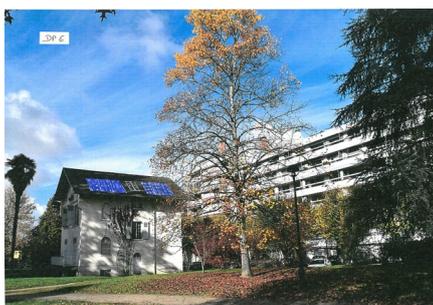
## ou si :

Votre projet se situe dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Pau ou dans les abords d'un monument historique (MH).

Retrouvez l'information relative à la réglementation de votre parcelle sur : <https://pluicarto.agglo-pau.fr>

## Comment réaliser le document graphique ?

ex. : pour un projet pose panneaux photovoltaïques et fenêtre de toit



Depuis l'espace public et de préférence de face : photo couleur récente du bâti concerné par les modifications projetées intégrant l'environnement proche (bâtiments et paysage).

+

Représentation graphique du futur projet.

Cliquez sur les différentes méthodes pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.

### 1. À main levée (p.17)

Avec du papier blanc ou un calque.

### 2. Avec un logiciel de retouche photo (p.18)

À main levée, avec du papier blanc ou du calque.

# COMMENT FAIRE ?

## Méthode 1

### DP6

Réaliser un document graphique

## À main levée

### 1. Faire une photo de l'existant

Privilégiez une photo récente du bâti existant de face depuis la voie publique.

L'angle de la photo doit être :

- suffisamment large pour apprécier l'environnement paysager et bâti aux abords.

et :

- suffisamment proche pour apprécier distinctement le projet.

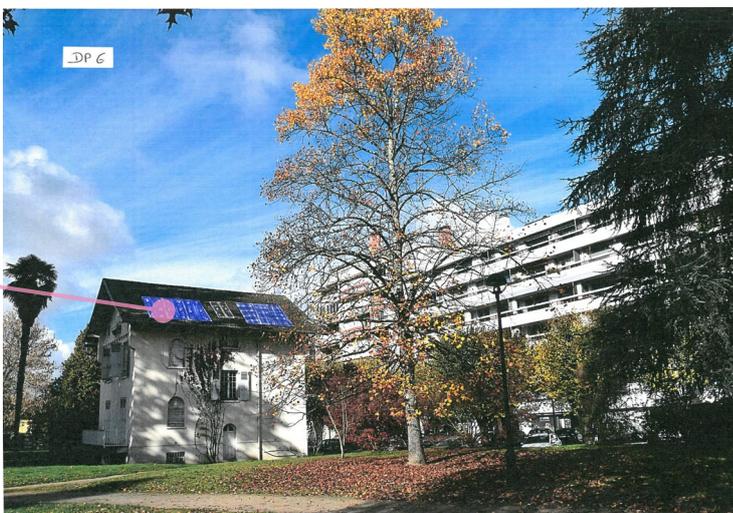


### 2. Nommez la pièce « DP6 »



### 3. Représentez l'état projeté

Recouvrez avec le papier blanc ou le calque la partie de la construction concernée par votre/vos projet(s).



### 4. Dessinez et coloriez votre projet

Dessinez et coloriez votre projet au plus proche de la réalité, en conservant les proportions.

C'est ce document final que vous remettrez dans votre dossier.

# COMMENT FAIRE ?

## Méthode 2

**DP6**  
Réaliser un document graphique

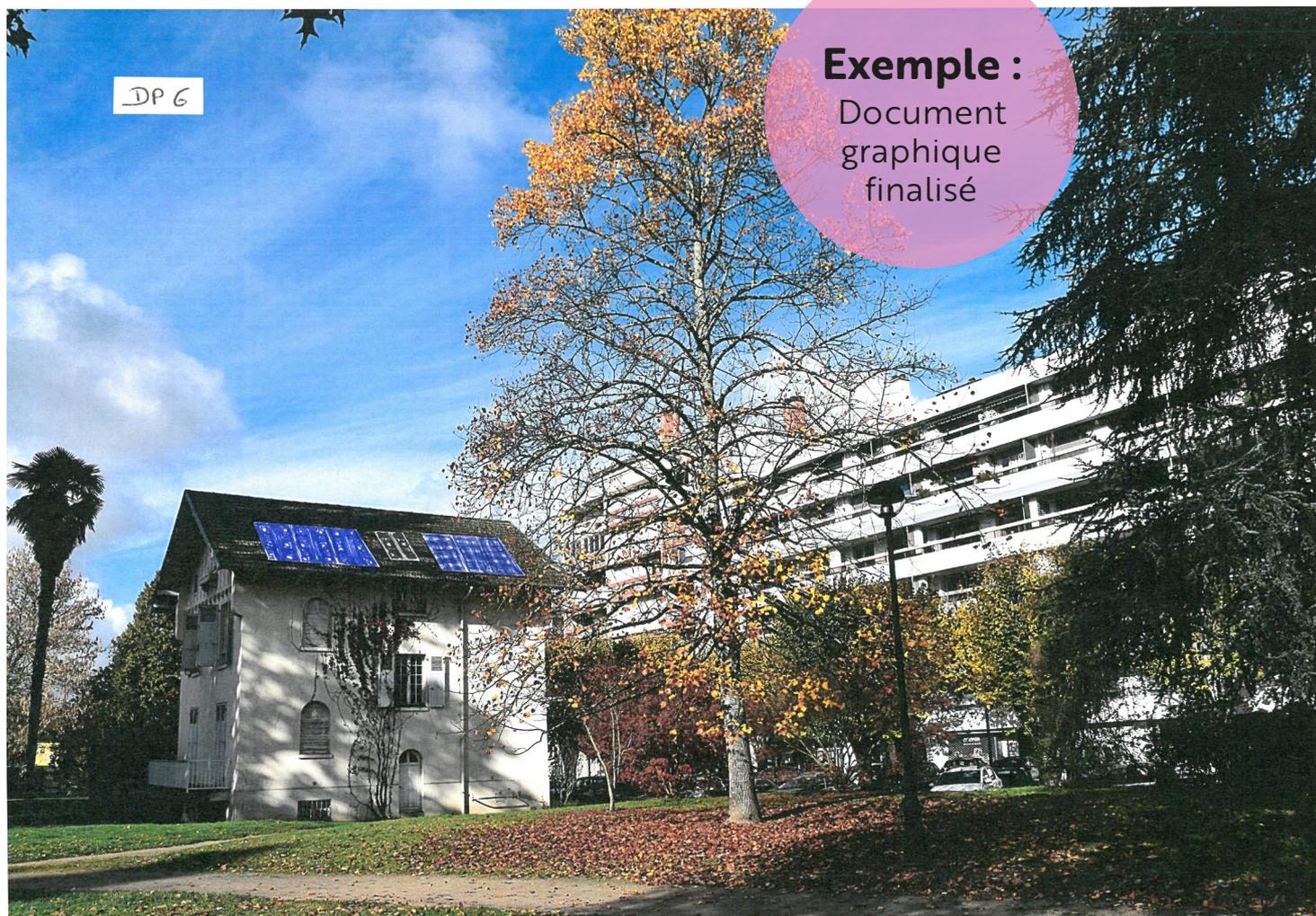
### Avec un logiciel de retouche photo

Avec un **logiciel**.



Prenez une photo récente de la construction existante de préférence de face et insérez votre projet avec le logiciel dédié.

*Si vous rencontrez des difficultés, faites appel à un professionnel*



**Exemple :**  
Document graphique finalisé

# DP7/DP8\*

# PHOTO

# ENVIRONNEMENT

# PROCHE

# & LOINTAIN

## Pourquoi ?

Ces photos offrent un « instantané » de l'état actuel et réel de l'ensemble de votre terrain, et doivent permettre d'évaluer la qualité du paysage actuel dans lequel le futur projet sera implanté.

## Si :

Vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public.

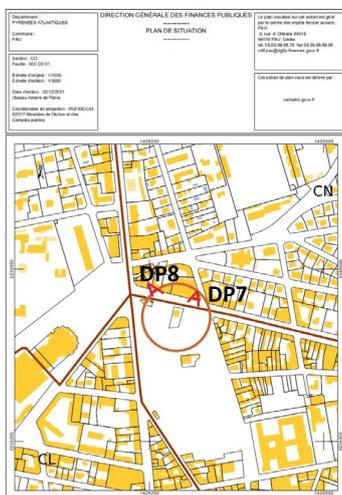
## ou si :

Votre projet se situe dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la ville de Pau ou dans les abords d'un monument historique (MH).

\* **DP7** : photo permettant de situer le terrain dans son environnement proche. **DP8** : photo permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photo de loin n'est possible.

Retrouvez l'information relative à la réglementation de votre parcelle sur : <https://pluicarto.agglo-pau.fr>

## Comment réaliser ces documents ?



Cliquez sur les différentes étapes pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.

### 1. Réalisation des photographies (p.20)

Dans l'environnement proche (DP7)  
Dans l'environnement lointain (DP8)

### 2. Insertion dans le plan de situation (p.21)

# COMMENT FAIRE ?

## Étape 1

### DP7/DP8

Photo dans un environnement proche et lointain

## Réalisations photographiques

### ▶ DP7 (Photo du terrain dans l'environnement proche)

1. Positionnez-vous face à votre terrain, si possible devant l'entrée et sur le trottoir d'en face.

2. Prenez une photo couleur récente de l'existant (construction sur le terrain) intégrant l'environnement proche.



3. Nommez la pièce « DP7 »

### Important :

Ne pas représenter les modifications liées au projet.

### ▶ DP8 (Photo du terrain dans l'environnement lointain)

1. Positionnez-vous si possible au bout de la rue.

2. Prenez une photo couleur récente de l'existant (construction sur le terrain) intégrant l'environnement proche.

3. Nommez la pièce « DP8 »

Vous pouvez indiquer par un trait de couleur le terrain concerné par le projet.



ex. : Images générées sur internet à partir du service de navigation virtuelle « Street view ».



### Autre possibilité tolérée :

Vous pouvez fournir ces deux documents à partir des images satellites générées à partir de logiciels de type « Street view » (seulement si la version correspond à l'état actuel de votre terrain).

Pour cela, renseignez votre adresse, zoomez sur votre terrain et faites une capture d'écran.

# COMMENT FAIRE ?

## Étape 2

### DP7/DP8

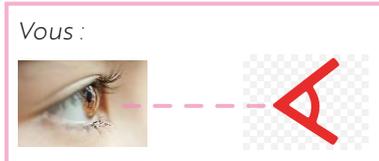
Photo dans un environnement proche et lointain

## Insertion des cônes de vue dans le plan de situation

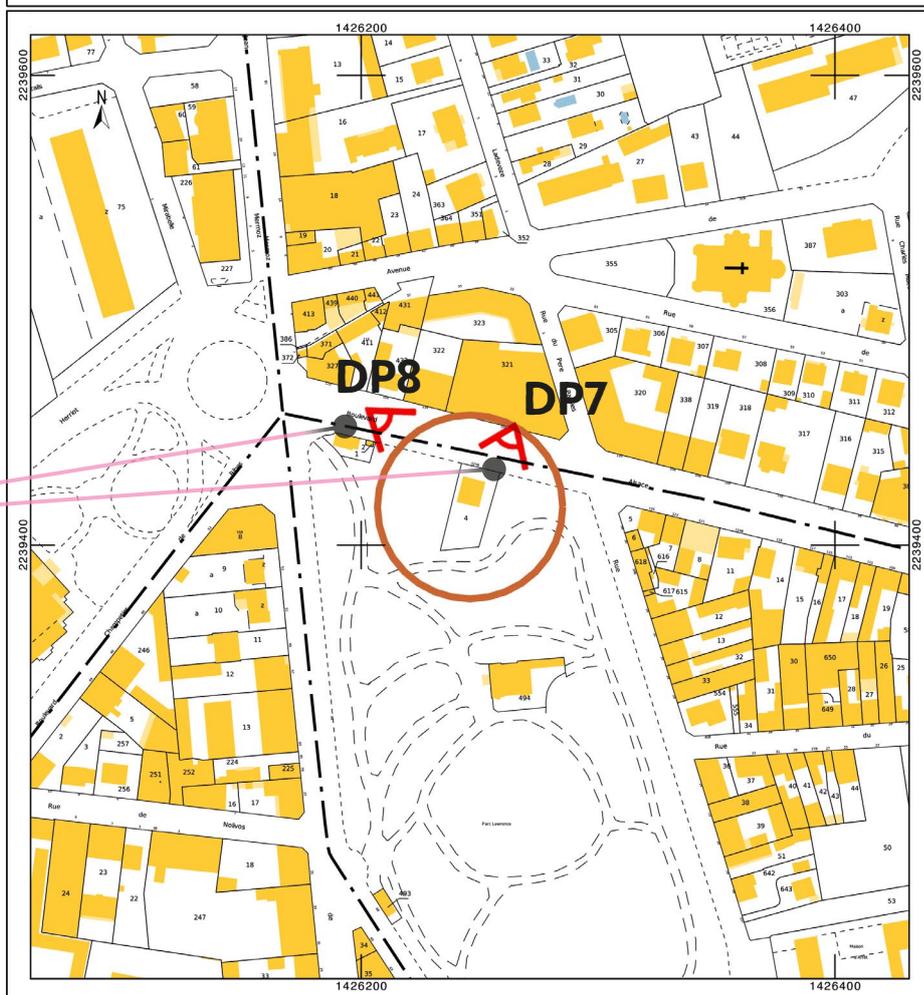
Insertion des photos DP7 et DP8 avec des cônes de vue dans le plan de situation.

Une fois vos photos prises pour les pièces « DP7 » et « DP8 », reportez l'angle de prise de vue sur le plan de situation (DP1) avec le symbole « cônes de vue ».

Département : PYRENEES ATLANTIQUES Commune : PAU	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES PLAN DE SITUATION	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PAU 6, rue d'Orléans 64016 64016 PAU Cedex tél. 05.59.98.68.78 - fax 05.59.98.68.99 cdf.pau@dgifp.finances.gouv.fr
Section : CO Feuille : 000 CO 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 14/02/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	DP1	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr



Reportez l'icône sur le plan de situation



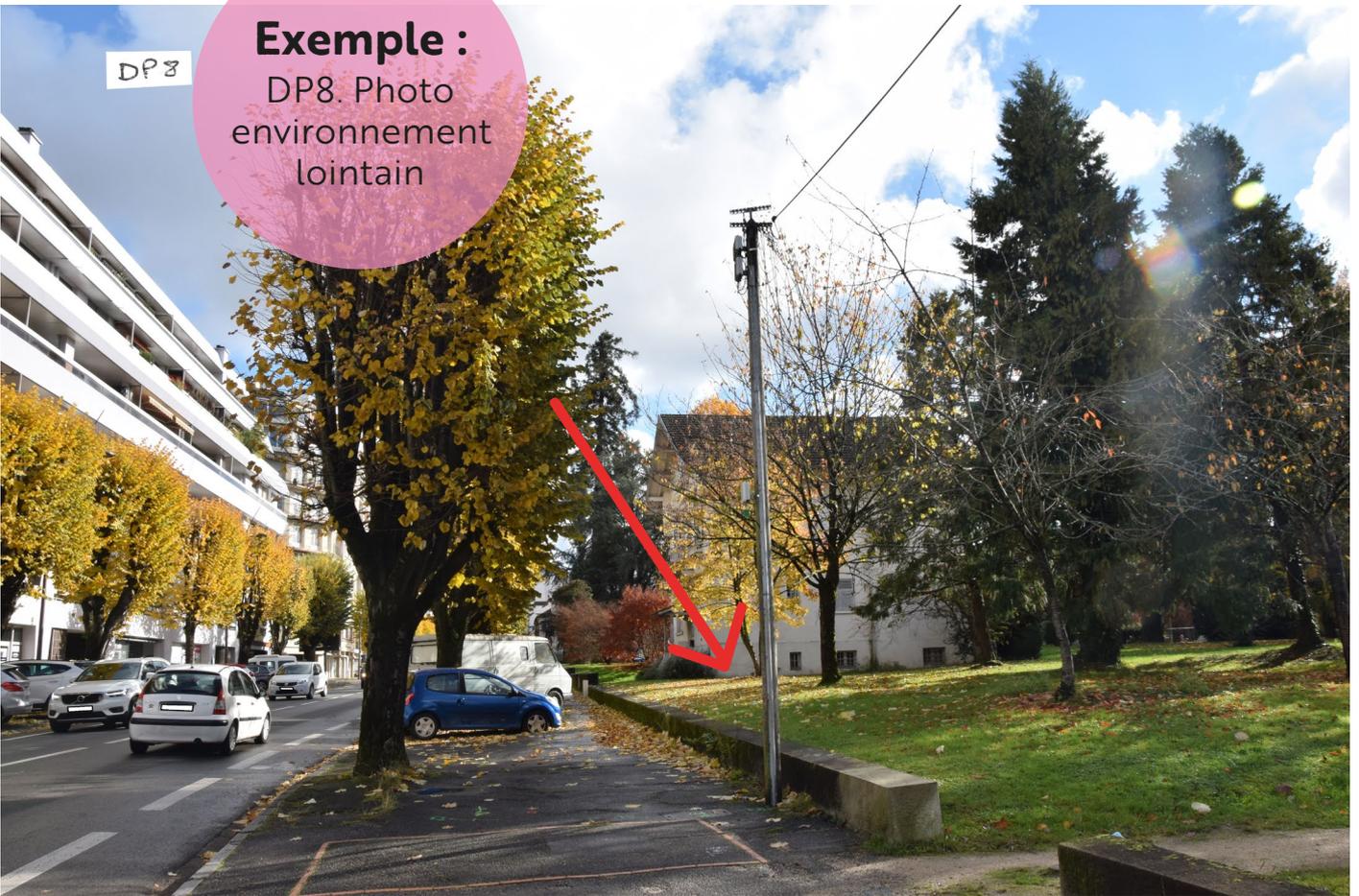
DP7

**Exemple :**  
DP7. Photo  
environnement  
proche



DP8

**Exemple :**  
DP8. Photo  
environnement  
lointain





# DP11 COMMENT PRODUIRE UNE NOTICE

## Pourquoi ?

Ces informations permettent de vérifier si les matériaux utilisés pour le projet ainsi que les modalités d'exécution sont bien conformes à la réglementation en vigueur.

## Obligatoire si :

- Votre bien est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Pau **ou** aux abords d'un monument historique (MH) dans le périmètre de l'agglomération.
- **Et/ou** votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière **ou** sur un bien protégé au titre d'un monument historique.

## Recommandé si :

- **Votre bien** présente un intérêt patrimonial repéré dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), bâti dénommé « remarquable » ou « exceptionnel ».

Retrouvez l'information relative à la réglementation de votre parcelle sur : <https://pluicarto.agglo-pau.fr>



## Que devez-vous préciser sur la notice ?

La liste des matériaux et des couleurs prévus au projet ainsi que les modalités d'exécution des travaux.

### Nos conseils pour présenter une notice :

- 1. Décrivez les matériaux et couleurs prévus dans le futur projet. (p.24)**
- 2. Décrivez la modalité d'exécution des travaux. (p.25)**

*Cliquez sur les différentes étapes pour retrouver le « comment faire » dans la suite du document.*

projet	exécution	matériaux
1.	...	...
2.	...	...
3.	...	...
...	...	...

# COMMENT FAIRE ?

## Conseil

**DP11**  
Comment produire une notice

# Description des matériaux et des couleurs

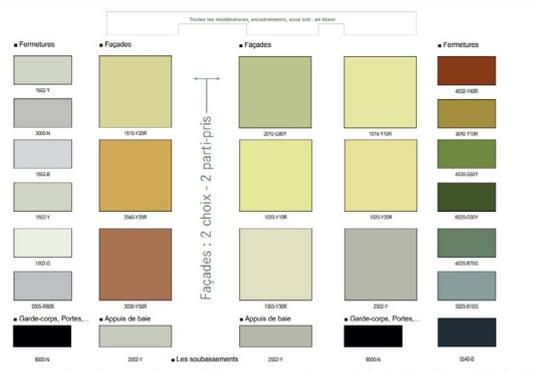
### Bon à savoir :

Un nuancier est un ensemble de teintes définissant visuellement un ensemble de couleurs dont chacune est reproduite sur papier, accompagnée d'une référence. Les références du nuancier NCS sont recommandées par les services d'urbanisme, le nuancier RAL est toléré.

## Comment choisir les couleurs prévues dans le futur projet ?

► **Si vous habitez Pau :**  
Consultez les cahiers thématiques couleurs ville de Pau

Extrait du cahier thématique couleurs pour Pau  
Nuancier NCS



► **Si vous habitez Lescar :**  
Consultez le Nuancier de couleurs / Guide pour colorier les façades.



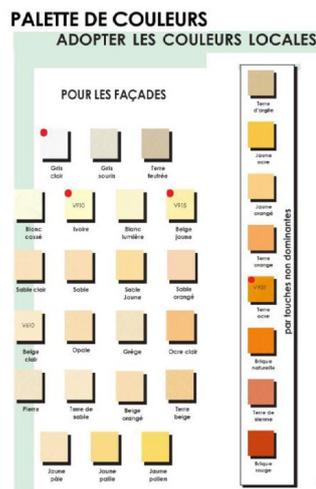
**Nuancier de couleurs**  
Guide pour colorier les façades



Extrait du nuancier de couleurs ville de Lescar  
Nuancier NCS

► **Si vous habitez dans l'agglomération (hors Pau et Lescar) :**  
Consultez la colorithèque PLUi Pau

Extrait de la palette de couleurs PLUi Pau  
Nuancier NCS



Tous ces cahiers thématiques sont à retrouver ici :  
<https://www.pau.fr/article/les-regles-a-respecter-pour-construire-amenager-ou-effectuer-des-travaux>

► **Vous pouvez aussi :**  
Demandez un nuancier à l'artisan ou l'entreprise en charge de vos travaux.



# COMMENT FAIRE ?

## Conseil 2

**DP11**  
Comment produire une notice

### Modalités d'exécution des travaux

Décrivez les modalités d'exécution des travaux.

Vous devez détailler la façon dont vont être mis en œuvre les travaux en précisant quel procédé sera employé. (certains pouvant être interdits).

ex. : pour un projet de pose panneaux photovoltaïques et fenêtre de toit



La notice demandée peut prendre la forme d'un tableau, à défaut d'un texte rédigé.

#### En complément :

Vous pouvez également fournir les devis et notices de l'artisan/entreprise qui réalisent vos travaux s'ils détaillent :

- Les types de matériaux
- Les couleurs (RAL ou NCS uniquement)
- Les dimensions des éléments projetés
- Le mode d'exécution des travaux

**N.B.** Devis non joint dans ce tuto.

Le projet	Mode d'exécution des travaux	Matériaux utilisés et dimensions	Couleurs utilisées avec nuancier NCS
1. Remplacement de la couverture du toit	Remplacement de la couverture du toit à l'identique. Fixation des tuiles avec des crochets. Réalisation du faîtage en tuiles canal scellées.	Identique à l'état existant : -tuiles plates en terre cuite 17 X 27 cm pour la couverture. - tuiles canal en terre cuite de longueur 40 cm pour le faîtage.	Identique à l'état existant : couleur brun foncé
2. Installation d'une fenêtre de toit avec store occultant	Installation de la fenêtre de toit intégrée à la pente du toit, sans saillie. Installation d'une membrane d'étanchéité.	Matériau : châssis en bois vernis Store intérieur occultant intégré. Dimensions fenêtre : 78 cm X 98 cm avec meneau vertical. Petits bois intégrés au vitrage section 18 X 18 cm <i>voir notice entreprise</i>	Couleur de l'ensemble Anthracite RAL7016
3. Installation 2 panneaux photovoltaïques	Installation des panneaux intégrés à la pente du toit, sans saillie ; installation d'une membrane d'étanchéité	Cellules photovoltaïques installées sur un support cadre aluminium Dimensions d'un panneau : 3 X 3 m	Panneaux : couleur bleue polycristalline Support cadre et membrane d'étanchéité couleur anthracite RAL7016

## Exemple : Notice finalisée DP11



Le projet	Mode d'exécution des travaux	Matériaux utilisés et dimensions	Couleurs utilisées avec nuancier NCS
1. Remplacement de la couverture du toit	Remplacement de la couverture du toit à l'identique. Fixation des tuiles avec des crochets. Réalisation du faîtage en tuiles canal scellées.	Identique à l'état existant : -tuiles plates en terre cuite 17 X 27 cm pour la couverture. - tuiles canal en terre cuite de longueur 40 cm pour le faîtage.	Identique à l'état existant : couleur brun foncé
2. Installation d'une fenêtre de toit avec store occultant	Installation de la fenêtre de toit intégrée à la pente du toit, sans saillie. Installation d'une membrane d'étanchéité.	Matériau : châssis en bois vernis Store intérieur occultant intégré. Dimensions fenêtre : 78 cm X 98 cm avec meneau vertical. Petits bois intégrés au vitrage section 18 X 18 cm <i>voir notice entreprise</i>	Couleur de l'ensemble Anthracite RAL7016
3. Installation 2 panneaux photovoltaïques	Installation des panneaux intégrés à la pente du toit, sans saillie ; installation d'une membrane d'étanchéité	Cellules photovoltaïques installées sur un support cadre aluminium Dimensions d'un panneau : 3 X 3 m	Panneaux : couleur bleue polycristalline Support cadre et membrane d'étanchéité couleur anthracite RAL7016

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## Important :

Le défaut de déclaration préalable avant travaux ou l'exécution de travaux non conformes à celle-ci entraîne des sanctions administratives et pénales.

- Une fois l'autorisation délivrée par l'administration, vous devez faire un affichage sur le terrain de vos travaux, et attester de l'achèvement et de la conformité des travaux, en renvoyant le formulaire DAACT à retrouver ici :

<https://www.pau.fr/article/les-regles-a-respecter-pour-construire-amenager-ou-effectuer-des-travaux>

- Pour accompagner votre parcours administratif du projet à l'achèvement des travaux : <https://www.pau.fr/article/urbanisme-amenagement-et-planification>

- Retrouvez la réglementation d'urbanisme en lien avec votre adresse : <https://pluicarto.agglo-pau.fr/>



Accompagnement de votre parcours administratif

## Comment déposer votre Déclaration Préalable et toutes autres autorisations d'urbanisme ?



Dépôt dématérialisé

Renseignez et déposez votre dossier en ligne :

**Pau et communes de l'Agglomération : dépôt en ligne des demandes de renseignements et d'autorisations d'urbanisme - Pau**



Dépôt version papier

Ou :

Directement en mairie ou par lettre recommandée avec accusé de réception.



Réglementation d'urbanisme

**Quelle que soit l'option choisie, les services de votre mairie vous accompagnent.**  
Retrouvez ci-après les contacts des mairies.



Dépôt en ligne de la Déclaration Préalable

# Les services de l'urbanisme de la Ville de Pau, de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les communes vous renseignent :

## Votre projet se situe à Pau

Vous pouvez nous contacter :

 **Courriel :**  
urbapau@agglo-pau.fr

 **Accueil téléphonique :**  
du lundi au vendredi de 14h à 17h.  
Tél. : 05 59 80 74 81

 **Courrier postal :**  
Hôtel de Ville  
DUACD / Urbanisme / Pôle cœur de Pays  
Place Royale  
64036 PAU CEDEX

**Si nécessaire, un rendez-vous vous sera proposé avec un instructeur.**

.....

Pour faciliter l'examen de votre demande, merci de préciser :

-  vos coordonnées (courriel et postal)
-  les caractéristiques principales de votre projet et son adresse
-  votre numéro de parcelle (à retrouver sur le site <https://pluicarto.agglo-pau.fr/> ou avec le QR Code au dos du document)

## Votre projet se situe sur les communes suivantes :

ARBUS	05 59 83 03 97	urbanisme.arbus@orange.fr
ARESSY	05 59 27 75 62	Comaressy@cdg-64.fr
ARTIGUELOUTAN	05 59 81 70 01	mairie.artigueloutan@wanadoo.fr
ARTIGUELOUVE	05 59 83 03 92	mairie.accueil@artiguelouve.fr
AUBERTIN	05 59 82 70 13	commune.aubertin@wanadoo.fr
AUSSEVIELLE	05 59 68 62 06	aussevielle.mairie@wanadoo.fr
BEYRIE EN BEARN	05 59 68 64 90	mairie.beyrie@wanadoo.fr
BOSDARROS	05 59 21 72 37	combosdarros@wanadoo.fr
BOUGARBER	05 59 83 20 21	mairie@bougarter.fr
DENGUIN	05 59 68 86 15	mairie@denguin.fr
LAROIN	05 59 83 04 25	mairie-de-laroin@wanadoo.fr
LEE	05 59 81 79 28	contact@mairie-lee.fr
MAZERES-LEZONS	05 59 06 56 61	mairie@mazeres-lezons.fr
MEILLON	05 59 82 08 34	meillon.mairie@wanadoo.fr
OUSSE	05 59 81 74 24	mairie.ousse@wanadoo.fr
POEY DE LESCAR	05 59 68 80 23	mairie@poeydelescar.fr
RONTIGNON	05 59 82 00 62	secretariat.mairie@rontignon.fr
SAINT FAUST	05 59 83 01 43	saint.faust@wanadoo.fr
SENDETS	05 59 81 78 98	mairie.sendets@wanadoo.fr
SIROUS	05 59 68 66 05	mairiesiros@orange.fr
UZEIN	05 59 33 19 84	mairie@uzein.fr
UZOS	05 59 06 63 07	mairie.uzos@wanadoo.fr

## Votre projet se situe sur les communes suivantes :

BILLERE	05 59 92 44 44	urbanisme@ville-billere.fr
BIZANOS	05 59 98 69 64	urbanisme@ville-bizanos.fr
GAN	05 59 21 90 04	urbanisme@mairie-gan.fr
GELOS	05 59 06 63 25	urbanisme-population@gelos.fr
IDRON	05 59 81 74 03	urbanisme@mairie-idron.com
JURANÇON	05 59 98 19 70	urbanisme@mairie-jurancon.fr
LESCAR	05 59 81 57 23	urba@lescar.fr
LONS	05 59 40 32 42	ville-lons@mairie-lons.fr

- 1** Prenez contact avec **la mairie de la commune** concernée par votre projet.
- 2** L'instruction de votre dossier sera effectuée par **la Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Construction Durables, de l'agglomération de Pau.**

**Conception des guides :**  
CAPBP-Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durables (DUACD) en partenariat avec les services instructeurs de l'agglomération

**Conception graphique :**  
atelier Sonnez Sans Frapper

**Impression :**  
Martin Impression

**Version :** juin 2022

Ces guides ont été réalisés dans le cadre d'un projet d'intrajement avec ANCT-Incubateur des Territoires. Remerciements à Aymeric Raoult et à la D-QIPP.

**Chaque intervention sur le bâti compte et participe à l'harmonie des paysages ruraux et urbains. Au cœur de nos villes et villages béarnais, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.**

# ANNEXE

## 0.1

RÉALISER UN  
PLAN DE SITUATION  
ET UN PLAN  
CADASTRAL AVEC  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

### Pratique :

Retrouvez ce  
tuto en vidéo



Scannez le QR code  
ou [cliquez ici](#)

### Important!

Le plan de situation (**DP1**) doit être fourni dans tous les cas d'autorisation d'urbanisme, (déclaration préalable **DP**, permis de construire **PC**, permis d'aménager **PA**, permis de démolir **PD**...) quel que soit votre projet (installation piscine, clôture, rénovation...).

### Pourquoi ?

L'objectif d'un plan de situation (**DP1**) est de situer le terrain au sein d'une commune.

Réaliser ce plan avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) c'est gratuit et sans création de compte.

### ► Réaliser un plan de situation avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

1. Tapez [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) dans la barre de votre moteur de recherche



[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)



2. La page s'ouvre directement sur le formulaire à remplir.

**Il n'est pas nécessaire de créer un compte.**

The screenshot shows the homepage of cadastre.gouv.fr. At the top, there is a search bar with the text 'cadastre.gouv.fr' and a search icon. Below the search bar, there is a navigation menu with links for 'CONTACTS', 'AIDE', 'BON A SAVOIR', 'CONDITIONS D'UTILISATION', and 'IMPOTS.GOUV.FR'. The main content area features a header with the date 'Jeudi 2 décembre 2021' and a banner image showing a surveyor and a map. Below the banner is a search form titled 'MA RECHERCHE' with fields for 'N° de voirie et rue' (containing '125 bis Boulevard Alsace Lorr'), 'Lieu-dit', 'Ville, Commune' (containing 'Pau'), 'Code Postal', and 'Département'. There is also a dropdown for 'Choisir' and a 'RECHERCHER' button. To the left of the search form is a 'MON COMPTE' section with a red X over it, indicating that account creation is not necessary. To the right of the search form is a map of France with a yellow highlight on the region of Pau. Below the map, there is a list of regions: Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane, and Réunion. At the bottom of the page, there is a footer with the text '©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics'.

suite à la page suivante...

## ANNEXE 0.1

Réaliser un plan de situation et un plan cadastral avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

3. Renseignez votre numéro, nom de rue, commune, code postal

4. Cliquez sur « RECHERCHER »

5. Il se peut qu'on vous demande de préciser la voie :

- allez dans choisir,
- cliquez sur la flèche
- sélectionnez le nom de la rue correspondante à l'adresse.

6. Cliquez sur « RECHERCHER »

7. Cliquez ici

cadastre.gouv.fr

Bienvenue sur le service de consultation du plan cadastral. Le plan cadastral français disponible en ligne est composé de 597332 feuilles de plan aux formats image ou vecteur. Ce service vous permet de rechercher, consulter et commander ces feuilles de plan.

592158 plans vecteurs  
5174 plans images

MA RECHERCHE

MON COMPTE

Identifiant  
Mot de passe  
SE CONNECTER

N° de voirie et rue 125 bis Boulevard Alsace Lorrain  
Lieu-dit  
Ville, Commune PAU  
Code Postal  
Département Choisir  
Afficher 10 résultats par page RECHERCHER

Le dernier service WMS proposé par cadastre.gouv.fr permet dans l'image affichée d'interroger les parcelles et les bâtiments pour en connaître les différentes caractéristiques. Pour plus de détails voir le Guide WMS § 2.2.2 et 2.3.

Cette icône vous invite à visualiser le produit, avec possibilité de faire une édition gratuite format A4 ou A3

En savoir plus sur les axes de recherche proposés

MA RECHERCHE

Veillez préciser le nom de la voie.

N° de voirie et rue 125 bis BD D ALSACE LORRAINE  
Lieu-dit  
Ville, Commune PAU  
Code Postal  
Département Choisir  
Afficher 10 résultats par page

REINITIALISER RECHERCHER

Trier par Parcelle et feuille correspondante

Parcelle n° 4 - Feuille 000 CO 01 - Commune : PAU (64023)

Feuille 000 CO 01 - Commune : PAU (64023)

Page précédente Page suivante

MA RECHERCHE

N° de voirie et rue 125 bis BD D ALSACE LORRAINE  
Lieu-dit  
Ville, Commune PAU  
Code Postal  
ex : 69008

suite à la page suivante...

## ANNEXE 0.1

Réaliser un plan de situation et un plan cadastral avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

8. Visualisez votre parcelle matérialisée par un point rouge. Le numéro qui s'affiche est celui de votre parcelle

Si toutefois vous ne trouvez pas votre parcelle tapez à l'étape 3 l'adresse d'un commerce, ou voisin à proximité, puis recentrez l'image.

9. Cliquez sur la flèche « IMPRIMER »

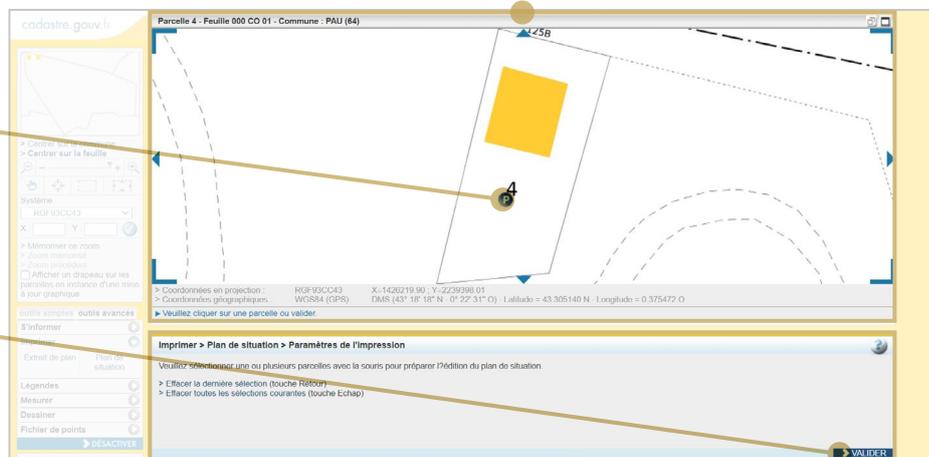
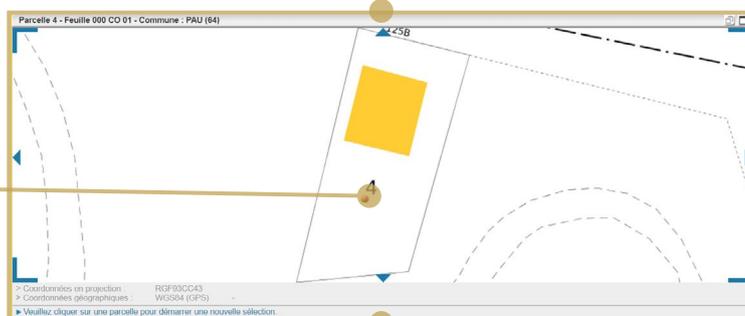
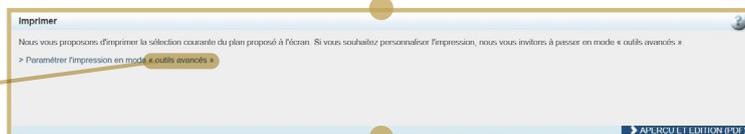
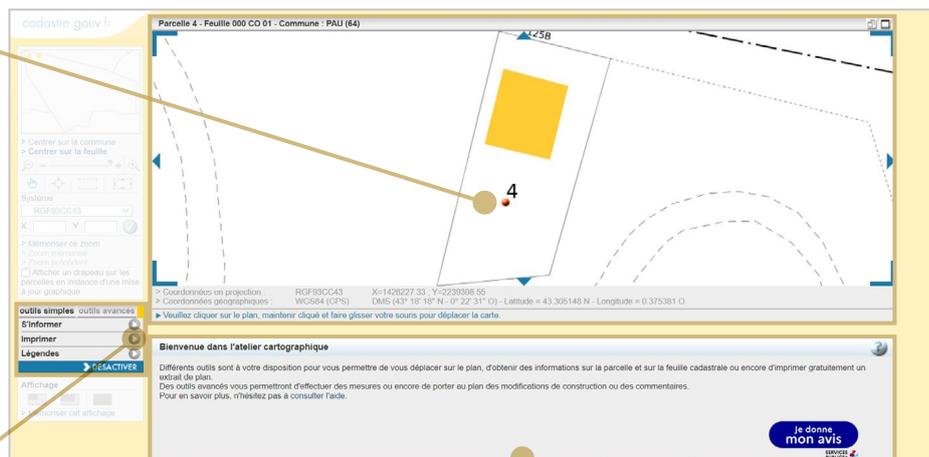
10. Cliquez sur « outils avancés »

11. Cliquez sur « imprimer un plan de situation »

12. Positionnez votre curseur sur le point rouge avec la croix, puis cliquez

13. Un « P » s'affiche, cliquez dessus

14. Validez



suite à la page suivante...

## ANNEXE 0.1

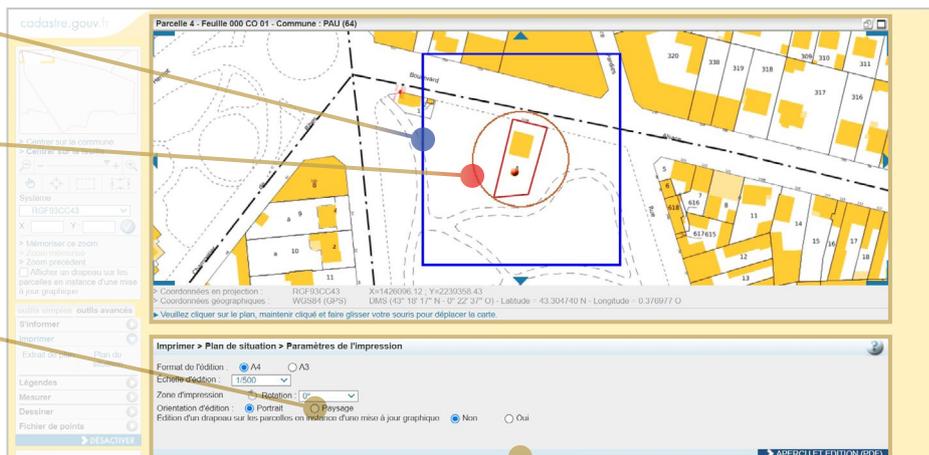
Réaliser un plan de situation et un plan cadastral avec [www.cadastre.gov.fr](http://www.cadastre.gov.fr)

Le carré bleu correspond à la zone de téléchargement ou d'impression finale.

Le cercle rouge situe votre parcelle

15. Pour une meilleure lisibilité du plan, vous avez la possibilité de mettre le format en paysage ou portrait.

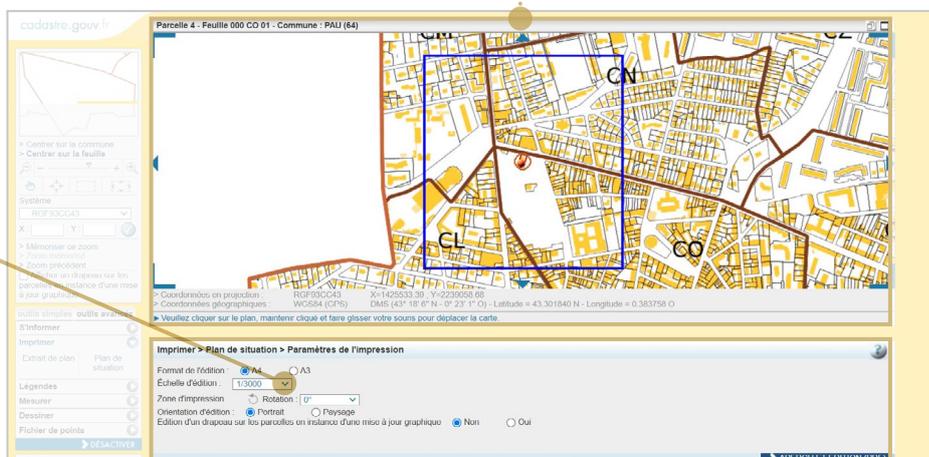
Sélectionnez ici en fonction de votre choix.



16. À vous d'estimer la meilleure échelle pour une bonne lisibilité de votre parcelle au sein de votre commune (Entre 1:2000 et 1:5000).

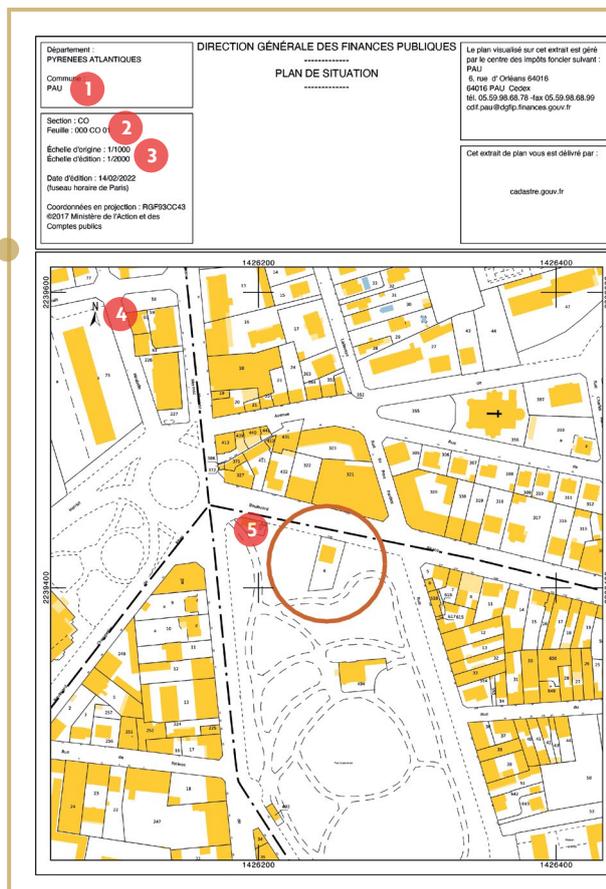
Pour cela, faites défiler la flèche.

- L'exemple ci-dessus au 1:500 est trop rapproché
- L'exemple ci-contre au 1:3000 permet une meilleure appréciation du terrain au sein du quartier



17. Cliquez pour un aperçu avant téléchargement ou impression, puis éditer votre plan.

Exemple d'un plan de situation finalisé avec [www.cadastre.gov.fr](http://www.cadastre.gov.fr)



Informations générées automatiquement :

1. Nom de la commune
2. Numéro de la section
3. Échelle d'édition
4. Orientation du plan
5. Situation de votre parcelle en rouge

18. Votre plan de situation est terminé. Le joindre en format A4 à votre dossier.

## ANNEXE 0.1

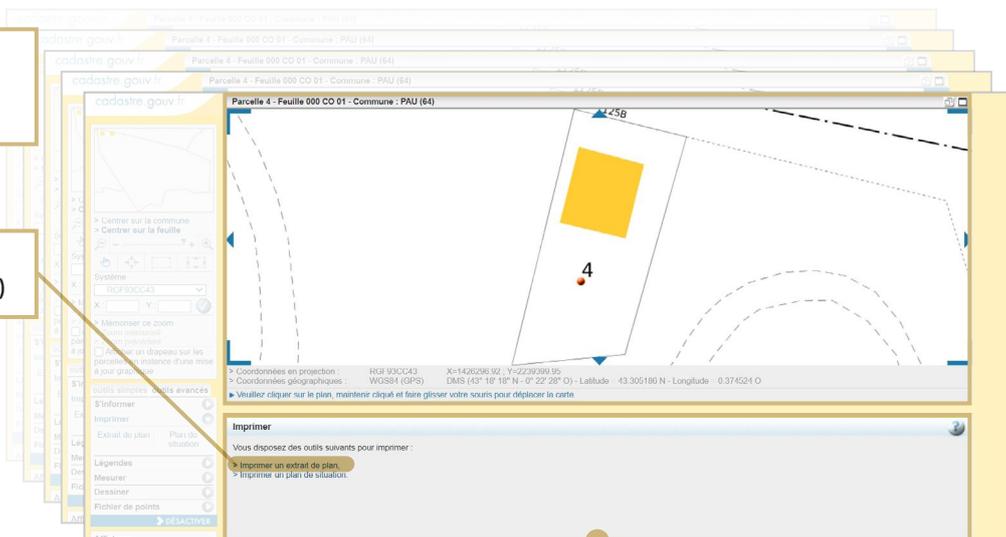
Réaliser un plan de situation et un plan cadastral avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

### ► Réaliser un extrait de plan cadastral avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

L'extrait de plan cadastral est un plan de situation mais centré uniquement sur la totalité de votre parcelle. Nous conseillons de l'imprimer en A4 pour réaliser le plan de masse (DP2).

Une fois votre plan de situation terminé, reproduire les étapes 1 à 10.

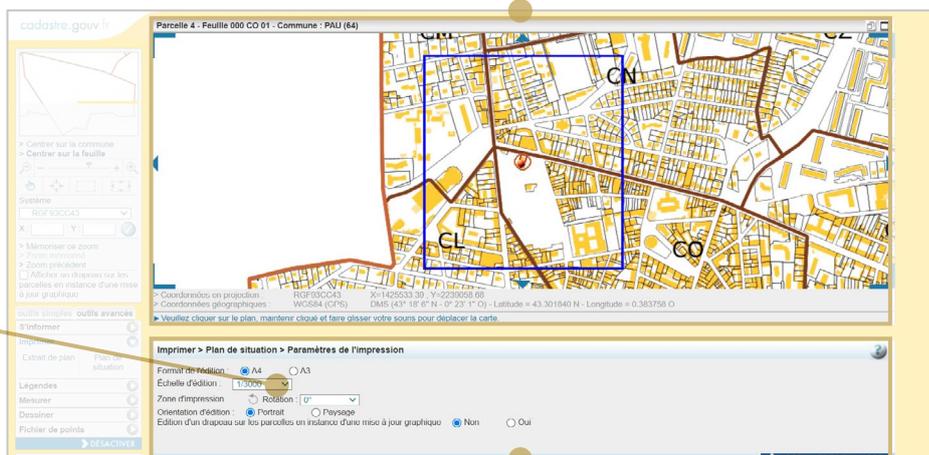
11. Cliquez sur « imprimer un extrait de plan » (cadastral)



12. Cette fenêtre s'ouvre avec une échelle aléatoire. Mettez à l'échelle, en faisant défiler la flèche.

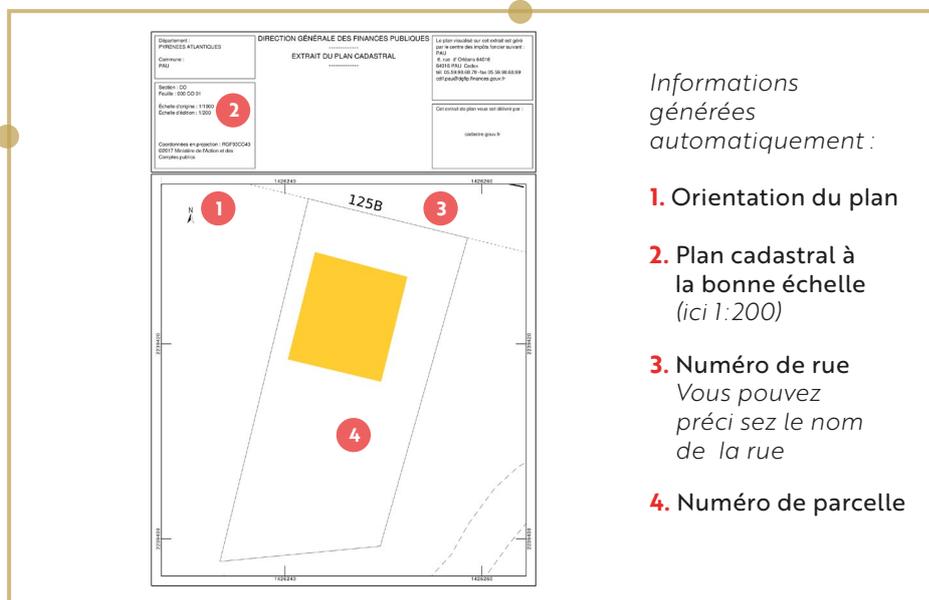
L'objectif est de trouver l'échelle la plus précise de votre terrain qui montre la totalité de la parcelle

• L'exemple ci-contre au 1:1000 est trop large ;



Exemple d'un plan de situation finalisé avec [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

13. Votre plan cadastral est terminé. Le joindre en format A4 à votre dossier.



Informations générées automatiquement :

1. Orientation du plan
2. Plan cadastral à la bonne échelle (ici 1:200)
3. Numéro de rue  
Vous pouvez préciser le nom de la rue
4. Numéro de parcelle



Département :  
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :  
PAU

Section : CO  
Feuille : 000 CO 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/200

Coordonnées en projection : RGF93CC43  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

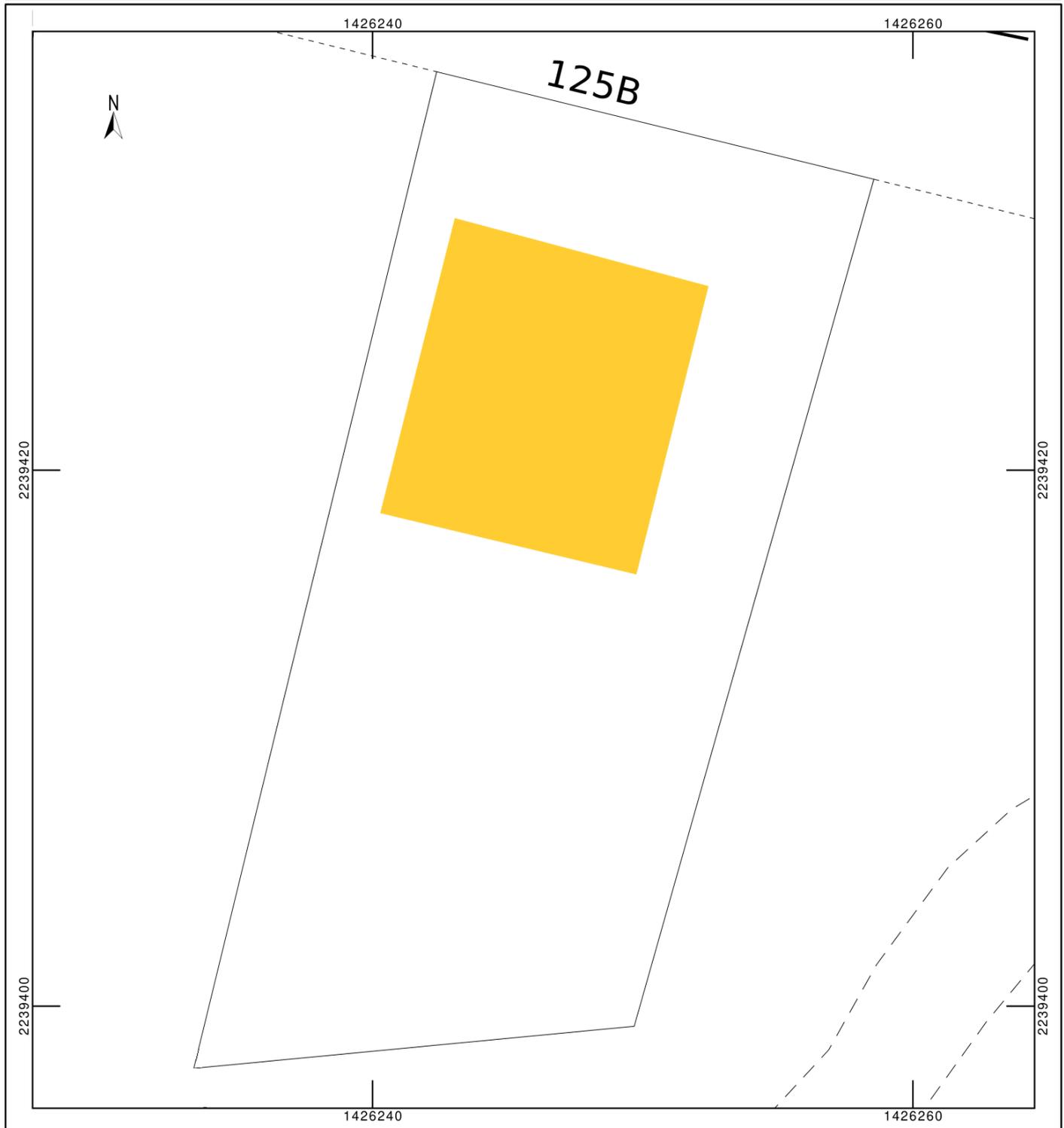
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PAU  
6, rue d'Orléans 64016  
64016 PAU Cedex  
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99  
cdif.pau@dgif.finances.gouv.fr

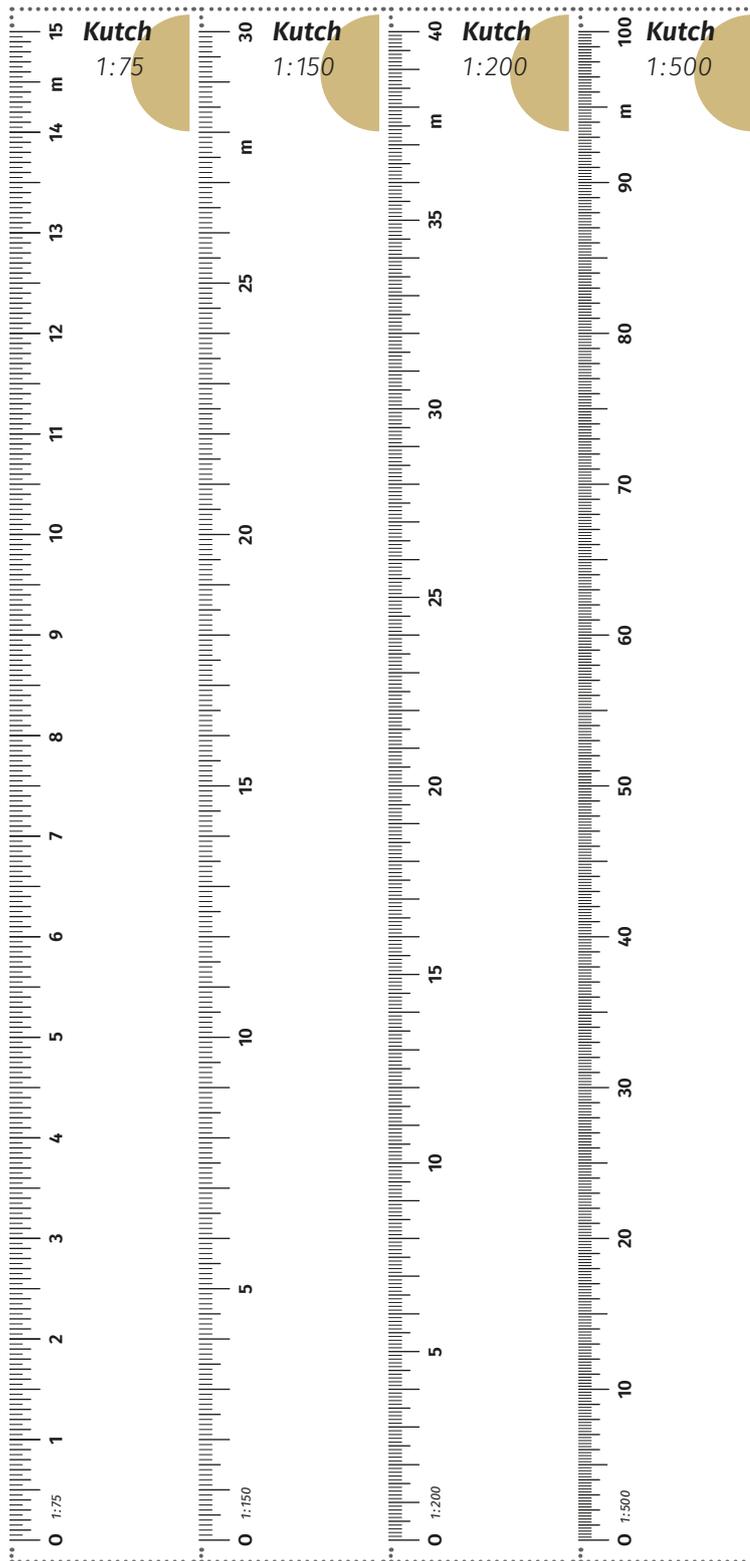
**Exemple :**  
Plan cadastral  
réalisé avec  
cadastre.gouv.fr

! Cet extrait de plan vous est délivré par :  
cadastre.gouv.fr  
**Imprimez à  
100% pour  
conserver  
l'échelle.**

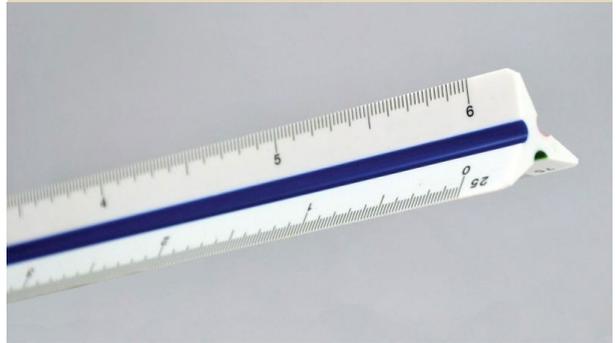


# ANNEXE

## 0.3



## RÈGLES KUTCH À DÉCOUPER



**La règle Kutch est une règle graduée selon différentes échelles.**

Elle permet de dessiner les constructions sur un plan selon l'échelle choisie.

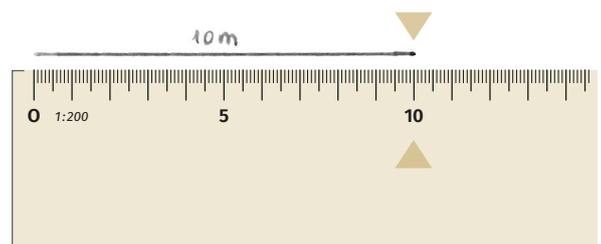
**Vous trouverez ci-contre 4 règles à découper** vous permettant de travailler à 4 échelles :

- 1:75
- 1:150
- 1:200
- 1:500

### **Important :**

*Imprimez ces règles à 100% pour ne pas réduire l'échelle.*

*ex : la longueur réelle de votre piscine est de **10 m** et vous avez choisi l'échelle **1:200**. Avec la règle Kutch tracez la longueur de votre piscine sur le plan de masse ou cadastral en vous positionnant sur le **10**. La longueur reportée sur le plan est directement à l'échelle.*



découper en suivant les pointillés et les bords des graduations